

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



COMMUNE DE VALREAS

Pôle Culture Evènements et Vie Associative
Dossier suivi par Maude ESCOFFIER
P. 07 71 37 36 81
Courriel : m.escoffier@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/CEVA/ME

DÉCISION N° 2023-06/90
PRESTATION D'INVENTORISATION DES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES DE
L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE DE
L'ENCLAVE ET SA RÉGION (ASPAER)

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDERANT que le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine de Valréas, la Ville met à disposition de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique de l'Enclave et sa Région (ASPAER) une salle municipale sise Espace Jean Duffard à Valréas dans laquelle des collections archéologiques et paléontologiques sont exposées ;

CONSIDERANT que le service de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur demande la réalisation d'un inventaire informatisé des collections archéologiques conservées par l'ASPAER ;

CONSIDERANT que le service de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur demande que les collections et le musée soient valorisés, dans le respect du projet du Tiers-lieu culturel engagé par la commune ;

CONSIDERANT que la société Mosaïques Archéologie SARL, sise Espace d'Activités de la Barthe, Lot 14, Chemin de la Barthe à COURNONTERRAL (34660), représentée par M. Loïc BUFFAT, gérant, propose deux phases de réalisation de l'inventaire, d'une durée de 8.5 jours

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20230629-DEC_2023_06

chacune, en 2023 puis en 2024, pour un montant respectif de 3 060 € TTC soit une prestation globale pour un montant de 6 120 € TTC pour les deux phases 2023-2024 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : la prestation d'inventorisation des collections archéologiques de l'ASPAER est confiée à la société Mosaïques Archéologie SARL, sise Espace d'Activités de la Barthe, Lot 14, Chemin de la Barthe à COURNONTERRAL (34660).

Article 2 : de signer la proposition financière établissant le montant de la réalisation de l'inventaire des collections de l'ASPAER pour un montant de 3 060 € TTC en 2023 et pour un montant de 3 060 € TTC en 2024 soit une prestation globale pour un montant de 6 120 € TTC.

Article 3 : La dépense annuelle sera imputée à l'article 611 du budget communal.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, la responsable du pôle Culture Evènements et Vie Associative et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 29 juin 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 JUN 2023
de la publication sur le site Internet de la ville le 29 JUN 2023

REÇU EN PREFECTURE
Le 29/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_FR-004-210401000-20230629-DEC_2023_00